Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_06-DE

2025 – 12 – 06

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger.

Absente : Mme Céline Houdelette

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville

Finances – Espace culturel multifonctions : Tarifs de locations 2026

M. Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'espace culturel multifonctions Kastell d'Ô.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident des tarifs et modalités suivants pour l'année 2026 (sans augmentation par rapport à l'année 2025) :

GRANDE SALLE

LOTO 315,00 €
(mise à disposition gratuite de la petite salle sur demande dans la mesure de sa disponibilité)

MARIAGE – REPAS FESTIF
Forfait pour 200 personnes (cuisine et belle vaisselle incluse) – 8h à 4h
La journée comprenant 2 repas 630,00 €
(+ 0,53 € par couvert supplémentaire)
(mise à disposition gratuite de la petite salle sur demande dans la mesure de sa disponibilité)
Forfait pour 200 personnes (cuisine et belle vaisselle incluse) – 14h à 4h
½ journée comprenant 1 repas 473,00 €
(+ 0,53 € par couvert supplémentaire)
Retour le lendemain 263,00 €

REPAS
Forfait 1 repas avec cuisine et vaisselle simple 473,00 €
Forfait 1 repas sans cuisine et sans vaisselle 315,00 €

BAL / FEST NOZ 305,00 €

SPECTACLE (sans gradin) 305,00 €
Demi-tarif (50%) le lendemain

.../...

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_06-DE

ENTREPRISE – A.G
Avec gradins (sans apéritif, ni repas)
Avec 1 repas vaisselle simple 525,00 €
Avec apéritif dînatoire (verres compris) 368,00 €

ASSOCIATIONS à but non lucratif œuvrant pour la lutte des maladies orphelines 263,00 €
Avec gradins, régie et vidéo (Prévoir personne habilitée en régie)

REVEILLON 840,00 €

SPECTACLE SCOLAIRE 1 GRATUIT PAR AN

GRADINS 158,00 €

SONO + VIDEO GRAND ECRAN + MICRO (prévoir personne habilitée en régie) 158,00 €

SONO + MICRO (prévoir personne habilitée en régie) 105,00 €

Dépôt de garantie salle et matériel : 1 575,00 €
Forfait intervention ou installation : 105,00 €
Forfait ménage : 105,00 €

SALLE ANNEXE

A.G Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

Réunion
42,00 €

Buffet
84,00 €

Concours de cartes
42,00 €

Stage
42,00 €

Particuliers Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

Retrouvailles familiales après obsèques
42.00 € +10.50 € pour l'utilisation de la vaisselle
jusqu'à 40 personnes et 21.00 € au-delà

Dépôt de garantie salle
et matériel
525,00 €

HALL

A.G Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

Réunion
42,00 €

Buffet
84,00 €

Concours de cartes
42,00 €

Stage
42,00 €

Particuliers Vin d'honneur
42,00 € +0,32 €/verre

Dépôt de garantie hall
et matériel
525,00 €

SALLE ANNEXE ET HALL

A.G Vin d'honneur
84,00 € + 0.32 €/verre

Réunion
84,00 €

Buffet
126,00€

.../...

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_06-DE

Concours de cartes
84,00 €

Stage
84,00 €

Particuliers Vin d'honneur
84,00 € + 0.32€/verre

Dépôt de garantie salle et matériel
525,00€

REPAS A EMPORTER (uniquement associations uzelaises) 189,00 €
(cuisine et hall avec cloison mobile fermée)
Dépôt de garantie salle et matériel
525,00€

CUISINE

Avec occupation de la grande salle en dehors d'un repas	100,00 €
Avec occupation du hall (cloison mobile fermée)	150,00 €
Avec occupation du hall + salle annexe (cloison mobile fermée)	150,00 €

DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX SALLES

Les locaux doivent être rendus propres. Sinon, il sera demandé 26,25 €/heure de ménage.

Versement d'arrhes à hauteur de 30% à la réservation pour les privés et de 50% pour les associations ; versement du solde dix jours avant la date de la manifestation. Les arrhes seront encaissées si la réservation est annulée sauf en cas de force majeure.
Augmentation de l'ensemble des tarifs de + 15 % pour les personnes extérieures à la commune (à l'exception des associations des communes membres du SIVU enfance-jeunesse soit Allineuc et Saint-Hervé).

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 24/12/2025

UZEL, le 24/12/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX